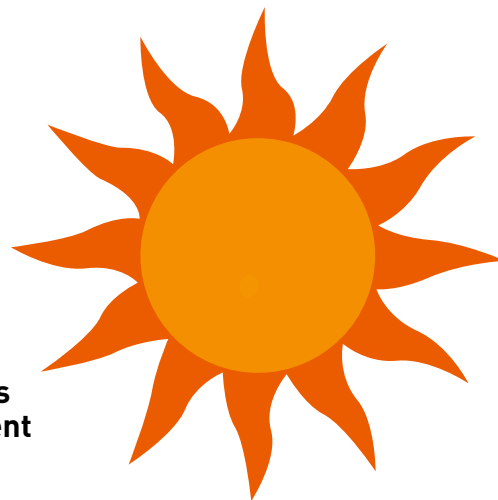


## Travail de bureau

Les épisodes de forte chaleur exposent les salariés travaillant dans des bureaux ou des locaux administratifs à des risques pour leur santé (baisse de vigilance, déshydratation, malaise...). Ces risques doivent être évalués et intégrés dans le DUERP et des mesures doivent être mises en place. Préparées en amont, ces actions permettent de maintenir un environnement de travail plus sûr lors des épisodes de chaleur.



### + Aménagez les locaux de travail

- Limitez l'apport direct des rayons du soleil en installant par exemple des stores extérieurs aux vitrages ou des casquettes solaires.
- Installez des équipements permettant de rafraîchir les locaux : ventilation, climatisation, autres méthodes de rafraîchissement.
- Anticipez les opérations de maintenance des équipements de rafraîchissement ou de ventilation existants, avant les périodes de forte chaleur.
- Organisez le rafraîchissement des locaux durant les heures les plus fraîches : surventilation nocturne, ouverture des fenêtres le matin ou la nuit si possible.
- Mettez en place des salles de repos fraîches, facilement accessibles aux salariés et clairement identifiées.
- Mettez à disposition des salariés, à proximité des postes de travail, de l'eau potable fraîche, par exemple : fontaines, bouteilles d'eau...
- En cas d'alerte météo (jaune, orange ou rouge), prévoyez et installez des dispositifs de rafraîchissement mobiles supplémentaires (ventilateurs, climatiseurs, brumisateurs...).

### + Adaptez l'organisation du travail

- Adaptez les horaires collectifs de travail : démarrage plus tôt le matin, arrêt ou allègement l'après-midi, pour limiter les temps de transport par forte chaleur.
- Encouragez les salariés dont le poste le permet à faire du télétravail pendant les fortes chaleurs, en accord avec eux et selon leurs conditions à domicile.
- Limitez l'utilisation des équipements sources de chaleur : photocopieurs, serveurs locaux, éclairage non nécessaire.
- Autorisez le port de tenues adaptées, amples et respirantes, compatibles avec les règles internes de l'entreprise.





- Mettez en place, en lien avec le service de prévention et de santé au travail, des aménagements individuels pour les salariés vulnérables : femmes enceintes, travailleurs atteints de pathologies chroniques ou en situation de handicap notamment.

### **+ Organisez les déplacements, missions, rendez-vous extérieurs**

- Équipez les véhicules : climatisation, pare-soleil en stationnement...
- Veillez à ce que les salariés disposent de suffisamment d'eau dans les véhicules, prévoyez un « kit chaleur » : gourde isotherme, brumisateur.
- Planifiez les rendez-vous clients/fournisseurs tôt le matin et en fin d'après-midi.
- Mettez à disposition dans les véhicules une procédure d'alerte en cas de malaise et rappelant la conduite à tenir.

### **+ Sensibilisez et formez vos équipes**

- Formalisez une procédure « coup de chaleur » : arrêt immédiat du travail, mise au frais, hydratation, appel des secours si symptômes graves (désorientation, nausée, perte de conscience...).
- Formez les salariés et l'encadrement à l'observation des premiers signes d'alerte (baisse de vigilance, irritabilité ou changement de comportement...) et à la conduite à tenir.
- Formez des salariés sauveteurs secouristes du travail (SST) au sein de l'entreprise. Affichez la liste des SST avec leurs coordonnées.
- Rappelez l'importance de boire régulièrement de l'eau et avant la sensation de soif.
- Rappelez d'éviter les excès de boissons alcoolisées, très sucrées et contenant de la caféine (café, thé, soda) en période chaude.
- Prévoyez un affichage dans les locaux : signaux d'alerte, conduite à tenir, numéros d'urgence.

### **+ Réalisez des retours d'expérience**

- Recueillez les observations des salariés et analysez les difficultés et les bonnes pratiques après chaque épisode caniculaire.
- Ajustez le plan d'actions en conséquence.